

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT LE 1^{er} Juin (01/06/2017)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 26 mai, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRESENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire**,

Mme Christine HEMERY, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, **Adjoints**,

M. Gérard CAYLA, Mme Anne-Marie SAURY, Mme Pierrette ESQUIEU, Mme Eliette DELMAS, Mme Fabienne MAERTEN, M. Daniel CALVI, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Aïzen ABOUA, M. Pierre GUILLAMAT, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, Mme Marie-Claude DULAC, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRESENTES :

Mme Colette ROLLET (représentée par Madame Pierrette ESQUIEU), Mme Maïté GARRIGUES (représentée par Madame Christine HEMERY), M. Jérôme VALETTE (représenté par Monsieur Jean-Luc HENRYOT), **Adjoints**,

Mme Michèle AJELLO DUGUE (représentée par Monsieur Pierre FONTANIE), M. Robert GOZZO (représenté par Monsieur Jean-Luc GARRIGUES), M. Maurice ANDRAL (représenté par Monsieur Michel CASSIGNOL), Mme Fabienne GASC (représentée par Madame Maryse BAULU), Mme Sabine AUGÉ (représentée par Madame Muriel VALETTE), M. Franck BOUSQUET (représenté par Monsieur Gérard VALLES), M. Patrice CHARLES (représenté par Madame Marie-Claude DULAC), **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIT EXCUSE :

M. Laurent TAMIETTI, **Conseiller Municipal**.

Monsieur Michel CASSIGNOL est nommé secrétaire de séance.

21 – 01 Juin 2017

VOIRIE RURALE : PROGRAMME DES TRAVAUX DE VOIRIE 2017 – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Rapporteur : Monsieur GARRIGUES.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2122-21,

Monsieur le Maire propose le programme des travaux ci-dessous à effectuer pour l'année 2017 sur la voirie communale :

	N° voie	Dénomination	Tronçons/Travaux	Longueur à traiter (m)	Largeur moyenne (m)	Coût estimé (en €)
1	42	Chemin du cimetière de Saint-Julien	Totalité (renforcement + revêtement)	270	2,2	5 940
2	CR	Côte de Toulouse	Totalité (renforcement + revêtement)	140	2,40	3 360
3	26	Chemin de la Serre du Moulin à Vent	Pont jusqu'aux virages (renforcement+revêtement+bordures)	900	3,2	32 800
4	111	Chemin de Combeclairon	Totalité (renforcement + revêtement)	690	2,4	16 560
5	CR	Impasse Pré Barré	Revêtement Bicouche	190	2,4	1 200
6	43	Chemin du Barthac	RD point jusque chemin des Roseaux (renforcement + revêtement)	680	3	20 400
7	CR	Chemin Gal de Merle	chemin de Merle (renforcement + revêtement)	110	2,4	2 640
8	113	Chemin Le Bedos (Saint-Benoît)	Totalité (renforcement + revêtement)	150	3	4 500
9	8	Chemin de la Serre du Roy + aqueduc	Virages (revêtement bicouche + GE)	800	3,6	13 800
10	87	Chemin de Merle au Tarn	Bord Tarn (renforcement + revêtement)	950	3	28 500
11	131	Chemin de Parbès	A partir de la Côte de Pignols (renforcement + revêtement)	590	2,80	16 520
12	23	Côte de Pignols	Totalité (renforcement + revêtement)	1 200	4,80	56 000
13	13	Chemin de Gibrou	Bicouche avec grille à sec	315	3,20	3 000
14		Aire de retournement Pré Barré	Totalité (renforcement + revêtement)	180 m ²		2 700
15		Point à Temps	Diverses voiries			50 000
16		Sèges	Bordures petit rayon	60		2 400
17	129	Chemin de Cimandel	Totalité (renforcement + revêtement)	200 m ²	2,50	5 000
18	31	Chemin des Jouanets	Empierrement	100		2 000
Total € TTC						267 320

CONSIDERANT que les crédits sont inscrits au budget principal 2017

**Le Conseil Communal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

AUTORISE la réalisation des travaux sur la voirie rurale pour un montant estimatif de 267 320 € TTC selon le programme ci-dessus pour l'année 2017,

SOLLICITE les aides financières du Conseil Départemental du Tarn-et-Garonne pour la réalisation de ces travaux.

Pour copie conforme
Moissac le 02 Juin 2017

Le Maire,

Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :